

**CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH**  
**BOURSES SCOLAIRES 2020/2021**

**Liste des pièces**

**Dépôt des dossiers du 3 janvier au 14 février 2020**

**Les documents devront être présentés en originaux et en copies**

- ☛ **Toute déclaration frauduleuse entraînera le rejet immédiat du dossier.**
- ☛ **Toute demande incomplète sera automatiquement classée sans suite.**
- ☛ **Ces bourses étant attribuées sur critères sociaux, une enquête sociale est susceptible d'être diligentée.**
- ☛ **Cette liste n'est pas exhaustive. Ce consulat général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.**

- Certificat de scolarité précisant la classe et la zone de transport (Zone 1, ou 2 etc...).
- Justificatifs de transport privé (individuel ou collectif) s'il n'existe pas de transport scolaire desservant la zone du lieu de résidence : attestation du chauffeur avec mention du tarif par enfant, copie de la carte grise et de la carte d'identité du chauffeur.
- Lettre exposant les raisons de la demande de bourse.
- Copie de la carte consulaire **en cours de validité.**
- Pour les salariés, les personnes sans emploi, les retraités et pensionnés** : copie, selon la situation, des justificatifs de revenus sur l'année de référence (**2019**) : **bulletins de salaire du père et de la mère**, attestation de paiement du Pôle Emploi et avis d'imposition si un des parent résidait ou réside en France, relevé annuel des retraites ou des pensions.
- Attestation de l'employeur indiquant le montant de tous les revenus bruts et nets perçus en **2019** (y compris bonus, primes, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> mois, transport, allocations familiales, cotisations sociales, impôt) ou, pour les enseignants universitaires titulaires, **le tableau récapitulatif annuel délivré par le rectorat.**
- Attestation de l'employeur de perception ou de non-perception d'une aide à la scolarité avec indication du montant de l'aide.
- Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants**: copie du compte d'exploitation (avec mention claire du chiffre d'affaires et des charges) **et du bilan 2019 établis par un comptable agréé, des statuts de la société, de la déclaration aux impôts et de l'avis d'imposition de la société (du Ministère des Finances Libanais OU de France) pour les revenus 2019.**
- Justificatifs des revenus fonciers, mobiliers, placements (portefeuille d'actions, assurance-vie, ...) en **2019**.
- Justificatifs attestant du versement d'aides financières (familiale, amis...): évaluation chiffrée signée par le donateur ou attestation de transferts de fonds sur l'année **2019**.
- Justificatifs des cotisations sociales **obligatoires** (CFE, sécurité sociale et retraite) en **2019**.
- En cas de divorce des parents** : **copie** du jugement de divorce avec indication du montant de la pension alimentaire et copie du jugement de garde.
- Copie du contrat de location en cours de validité ou titre(s) de propriété de biens immobiliers au Liban comme en France ou dans tout autre pays, **ainsi qu'une attestation de résidence faite par le Mokhtar**
- Copie du tableau d'amortissement si l'acquisition de la propriété se fait par emprunts bancaires.
- Copie des relevés de tous les comptes détenus par la famille, que ce soit au Liban ou dans tout autre pays, pour l'ensemble de l'année **2019**. Si certains de ces comptes ont été clôturés, joindre les 12 derniers relevés et l'avis de clôture.
- Copie de la carte grise du ou des véhicules possédés.
- Copie de toutes les pages non vierges du livret de famille.
- Présentation des passeports (français, libanais ou autres) de la famille **et copie des pages utilisées.**

**Pour une première demande :**

- Pour les familles ayant résidé en France **dans les 5 dernières années** : attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Pour les familles venant de France : copie des avis de paiement de la Caisse d'Allocations familiales pour toutes les allocations perçus.

**Pour le parent résidant en France :**

- Copie des 2 derniers avis d'imposition (sur les revenus et foncier) ou de non-imposition.
- Copie du contrat de location ou du titre de propriété.
- Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le parent et le(s) enfant(s) résidant au Liban (à fournir chaque année pendant 5 ans).